

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Víctor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DDIP 001-923/13/CC**

**■ Approbation d'une convention cadre d'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique**  
**DEESV 13/10271/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole s'est donnée pour objectif de conserver son cadre de vie exceptionnel. L'adoption du Plan Climat Energie Territorial le 26 octobre 2012 a permis de fixer un objectif de diminution de Gaz à Effet de Serre sur son territoire. Par ailleurs, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, adopté le 28 juin 2010, démontre la nécessité de diminuer les nuisances sonores afin de ne pas dégrader sa qualité de vie.

Le développement des vélos à assistance électrique permet tout à la fois de rendre plus attractif ce mode de transport, tout en ne générant pas de pollution atmosphérique ou sonore. Ainsi, l'utilisation de véhicules électriques contribue à la préservation du territoire. C'est pourquoi le soutien financier à ce mode de déplacement décarboné s'avère aujourd'hui utile à l'ensemble des citoyens de Marseille Provence Métropole.

Consacrée au sein du volet « Se déplacer autrement » du Plan Climat, cette action visant à « Développer les mobilités alternatives et les modes actifs » constitue le relais à une échelle intercommunale de la stratégie de diminution des émissions de Gaz à Effets de Serre au sein des transports. Elle assoit la volonté d'un développement de l'utilisation de vélos à assistance électrique au sein de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Ainsi, dans l'objectif d'obtenir 1% de report modal des déplacements depuis la voiture et le deux-roues thermiques vers les modes de transports à assistance électrique, Marseille Provence Métropole souhaite expérimenter pour une période de six mois la mise en place d'une subvention à hauteur de 25 % pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, dans la limite de 400 euros.

Cette subvention prendra la forme d'un remboursement reversé à toute personne physique domiciliée sur le territoire de Marseille Provence Métropole, dans la limite des crédits budgétaires affectés pour cette opération soit 80 000 euros, pendant une durée de six mois. L'opération pourra faire l'objet d'une reconduction. L'octroi de la subvention sera conditionné à la conclusion d'une convention avec le bénéficiaire de la subvention, soumettant le bénéficiaire à la transmission de documents indiqués au sein de la convention.

La convention, le formulaire de demande de subvention ainsi que le modèle d'attestation sur l'honneur seront disponibles sur internet, ainsi qu'à l'accueil des Docks – Atrium 10.7 – 10, place de la Joliette – 13002 Marseille - afin de garantir la transmission d'information la plus large possible.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle » ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, adoptée le 26 octobre 2012 ;
- Le Plan Climat Energie Territorial de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et sa fiche opérationnelle n°9.3 intitulée « Aider à l'achat de véhicules deux-roues électriques » pour les usagers.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est de la compétence de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de mettre en place une démarche favorisant l'achat de vélos à assistance électrique pour ses habitants ;
- Que la présente action permettra de diminuer l'impact de Marseille Provence Métropole sur son environnement.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée une convention cadre de subvention relative à l'achat d'un vélo à assistance électrique par un particulier résidant sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

**Article 2 :**

Est approuvé le versement d'une subvention à hauteur de 25% du prix d'achat, plafonnée à 400 euros par Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour toute personne résidant sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions à venir.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires soit 80 000 euros sont inscrits au Budget Principal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : OPI n°2013/00045 – Sous-Politique : G610 – Nature : 20422 – Fonction : 833.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué au  
Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de  
l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI